

# STATIONNEMENTS ET QUELQUES SITES MUNICIPAUX (CENTRE-VILLE)



Notre projet de revitalisation!

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR LES STATIONNEMENTS, CONSULTEZ LE VERSO

Stationnement sans parcomètre

Stationnement avec parcomètre

Territoire de revitalisation

## STATIONNEMENTS

- |                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| 1. Plage des Cantons | 6. Parc des Braves   |
| 2. Cabana            | 7. Thomas            |
| 3. Du Moulin         | 8. Place du Commerce |
| 4. Pointe Merry      | 9. Capitainerie      |
| 5. Bras-de-rivière   | 10. Hôtel de ville   |

## BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

- Rue Principale Ouest
- Hôtel de ville

## PARCS

- Plage des Cantons, de la
- Skatepark
- Baie-de-Magog, de la
- Marais de la Rivière aux Cerises
- Pointe Merry, de la
- Braves, des
- Rampe de mise à l'eau

## PLAGES

- Des Cantons
- Baie-de-Magog (Ouest)
- Baie-de-Magog (Est)

## BÂTIMENTS

- Quai MacPherson
- Centre d'arts visuels de Magog
- Hôtel de ville
- Bibliothèque Memphrémagog  
Espace culturel de Magog

IDENTIFICATION	COÛT
P1 Plage des Cantons	2,50 \$/heure, max 10 \$ - débit ou \$
P2 Cabana	5 - 8 \$ / jour - débit ou \$
P3 Du Moulin	7 - 15 \$ / jour - débit ou \$
P4 Pointe Merry	3,50 \$ / heure, max 14 \$ - débit ou \$
P5 Bras-de-rivière	Gratuit / selon signalisation
P6 Parc des Braves	Voir section parcomètres
P7 Thomas	Voir section parcomètres
P8 Place du Commerce	Voir section parcomètres
P9 Capitainerie	10 - 20 \$ / jour - débit ou \$
P10 Hôtel de ville	Selon signalisation

## PARCOMÈTRES

(sur rue ou dans un stationnement)

Coût : 0,25 \$ / 15 minutes

- Lundi, mardi et mercredi 9 h à 18 h
- Jeudi et vendredi 9 h à 21 h
- Samedi 9 h à 17 h
- Dimanche gratuit
- Période des Fêtes gratuit



Téléchargez l'appli :  
paybyphone.com

ou composez :  
1 888 680-7275

## STATIONNEMENT SUR RUE SANS PARCOMÈTRE

- Horaire et limite de temps, selon la signalisation sur place

## STATIONNEMENT GRATUIT

- Pendant l'hiver :  
P1 - P2 - P3 - P4 - P7 - P9
- Toute l'année pour les détenteurs de la carte de citoyen :  
P1 - P2 - P3 - P9 (sans remorque)

## Note : Stationnement sur rue

Interdit de minuit à 7 h, du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril

### POUR PLUS DE DÉTAILS

Consultez le site Internet  
de la Ville de Magog au  
[ville.magog.qc.ca](http://ville.magog.qc.ca)

### INFORMATION TOURISTIQUE

Bureau d'information touristique de Memphrémagog :  
2911, chemin Milletta (A-10, sortie 115), Magog  
1 800 267-2744 / [tourisme-memphremagog.com](http://tourisme-memphremagog.com)

